



COMMUNIQUE DE PRESSE ANAMAAF - CASAMAAF

A l'attention de

Madame Vautrin Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Madame El Haïry, Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du garde des Sceaux, ministre de la Justice, chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles

Paris, le 29 février 2024

ANAMAAF et CASAMAAF se félicitent de la mise en place d'un Ministère commun regroupant l'étendue de tous les champs d'intervention relatifs à l'accompagnement, à l'éducation de notre jeunesse et DES familles,

Avec ce nouveau Ministère ANAMAAF et CASAMAAF formulent le vœu que dans tous nos groupes de travail chaque Enfant de la nation y ait sa place à équité de considération quel que soit son parcours de vie ...

Les divers constats mis au jour par nos échanges et les divers rapports publics ont montré que nous avons une marge de manœuvre importante pour améliorer la qualité de l'accueil de notre jeunesse mais ils ont également mis en exergue les disparités aussi importantes en termes de prise en compte du bien-être et de la qualité de vie au travail des professionnelles. Nous attendons avec impatience le rapport et les préconisations qui ressortiront des travaux en cours avec l IGAS;

Outre les points rappelés par Madame la Présidente du Comité, ANAMAAF et CASAMAAF souhaitent attirer votre attention Mesdames les Ministres sur **quatre points socles** qui nous semblent absolument prioritaires pour encourager les candidatures pour nos deux métiers « assistant maternel et assistant familial » :

Nos métiers souffrent d'un manque d'attractivité alors qu'ils sont essentiels pour la société, et que nombre de professionnels vont partir à la retraite. La qualité de l'accueil des enfants va de pair avec la qualité des conditions d'exercice et de reconnaissance des professionnels qui les ont en charge.

- Comme d'autres métiers, les assistants maternels et familiaux souffrent des **injonctions contradictoires** qui leur sont imposées par les services d'agréments nous constatons au quotidien que la loi ASAP - censée fluidifier et assouplir les règles pour adapter les besoins imprévisibles (remplacement - accès formation, besoins ponctuels des parents etc...) est peu appliquée. Il en est de même pour les assistants familiaux, avec la loi Taquet.

- Madame VAUTRIN nous vous demandons en qualité de Ministre du travail de remettre dans le **code du travail**, toutes les dispositions relatives à l'exercice de nos métiers sorties en 2008 sortie qui fut une très grave erreur dont nous payons chaque jour les conséquences abusives infondées et contraire à l'égalité des personnes prévue par notre constitution.
- Également pour les mêmes raisons, nous vous demandons en lien avec le Ministre de la Fonction publique de créer et intégrer un véritable statut des professionnels de l'accueil cadre d'emploi en tant qu'agent de la fonction publique.

Les assistants familiaux ainsi que les assistants maternels exerçant en crèches familiales sont toujours mis à l'écart des autres agents.

- Enfin ce dernier point sur lequel nous sollicitons votre appui inconditionnel porte sur **la présomption de culpabilité** – <u>qui pèse sur nos deux métiers</u>. C'est selon ANAMAAF et CASAMAAF la première cause justifiant le départ des métiers et les difficultés de recrutement.

Nous vous demandons en qualité de Ministre déléguée auprès du Garde des Sceaux chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles d'enfin mettre en place ce travail de concertation devenu très URGENT en vue d'aboutir à la mise en place d'une procédure juridictionnelle adaptée.

Ce combat que nous menons depuis plusieurs décennies, n'a jamais été pris en compte par les diverses majorités s'étant succédées. – serez-vous Mesdames les Ministres enfin celles qui vont oser s'attaquer à la **protection des professionnels**, ou laisserez-vous encore la situation se dégrader jusqu'à l'extinction de ces beaux métiers ?

Vous l'avez compris, il y a urgence et nous vous demandons avec insistance de porter notre requête auprès du Président de la République, de Monsieur le Premier Ministre, du Ministre de la Justice.

L'État a l'obligation de mettre en place des mesures et procédures adaptées à la spécificité de ces métiers d'accueil - nous comptons sur vous.

Merci Mesdames les Ministres pour votre attention et écoute.



Marie-Noëlle PETITGAS Présidente de ANAMAAF 09 75 27 12 20



Bruno ROY Secrétaire Général du CASAMAAF 07 82 61 44 49